



le triporteur

n° 1 – MAI 2009

édito

Développement durable, Grenelle de l'Environnement, maîtrise de l'énergie, des termes qui ont aujourd'hui un sens dans l'esprit de chacun !

Les grands principes du développement durable sont de pouvoir conjuguer l'écologie, l'économie et le social tout en changeant nos pratiques et nos réflexes de consommation pour livrer à nos enfants le monde auquel ils ont droit.

Derrière ces grands principes très largement acceptés une nouvelle économie, articulée autour du choix des énergies et de la maîtrise des déchets, se construit.

Des objectifs de réduction drastique des déchets produits sont fixés par le Grenelle de l'Environnement. Il nous appartient de les respecter si nous voulons éviter des sanctions financières spectaculaires.

Ainsi, d'ici 2015, la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) passera de 7 à 40 € la tonne d'ordures incinérées ou enfouies ! Désormais, toutes les collectivités se verront imposer le passage à la redevance incitative à l'horizon 2014. Autant de mesures qui risquent de se répercuter sur le contribuable. Malgré les importantes économies réalisées cette année, le SICTOM a dû augmenter la redevance de 6 € par habitant. Un déficit de fonctionnement depuis plusieurs années et l'arrivée de la TGAP en sont les principales causes.

Dans le périmètre du SICTOM du Val de Saône, un habitant produit 330 kg d'ordures ménagères par an, contre 150 kg à Baume-les-Dames ou Villersexel.

Une tonne d'ordures nous coûte aujourd'hui plus de 180 €. Elle s'explique par le prix de la collecte et de l'incinération. À cela, il faut ajouter l'entretien et la dépollution du centre d'enfouissement technique de Scey-sur-Saône et la gestion des 7 déchèteries.

Il est donc urgent et indispensable de réduire les tonnages, seule possibilité de maîtriser ou d'atténuer les coûts.

Alors, concrètement, comment faire ? Il n'y a pas de mesures universelles, c'est l'addition des comportements individuels qui fera notre succès ! Il nous faut avant tout changer nos comportements.

Je vous invite à découvrir dans ce magazine, que nous souhaitons didactique et pratique, le programme de tri et les outils que nous allons mettre en œuvre dans nos communes dans les 18 mois à venir.

Je compte sur votre civisme et votre engagement à nos côtés. Je remercie tous les élus de nos villages qui portent aussi très largement ce projet.

Franck Tisserand
Président du SICTOM du Val de Saône

À partir de juillet 2009, engagez-vous pour le tri...

Je paie cher donc je ne trie pas... Voilà bien un credo auquel il nous faut renoncer en agissant au contraire ensemble et dès maintenant par des gestes et des comportements éco-citoyens :

- Avant même de trier ses déchets, **faire ses courses** en limitant les emballages.
- Respecter les consignes de collecte des ordures ménagères et le travail des rippeurs : **à partir du 1^{er} juillet 2009, un bac pour tous** : les déchets ménagers déposés en vrac, en tas ou en sacs ne seront plus collectés. (Voir le règlement en page 2)
- **Vos bacs changent de vie et de look :**
 - À partir de 2010 nous mettons en place **la redevance incitative**. Un bac neuf équipé d'une puce électronique vous sera distribué et permettra de comptabiliser votre volume de déchets et de le répercuter sur votre facture (voir détail en page 3).
 - Parallèlement, votre ancien conteneur sera transformé – par un jeu d'habillage autocollant – en **bac de tri sélectif**. Vous y déposerez ainsi :
 - les emballages en carton,
 - les bouteilles en plastique avec leurs bouchons,
 - les boîtes de conserve, barquettes et canettes en alu égouttées,
 - les journaux et le papier. (Voir le tableau en page 2)
- Vous pourrez continuer à utiliser :
 - les **PAV** mixtes (points d'apport volontaire) qui resteront en place s'ils se révèlent encore utiles. La collecte du verre subsistera en PAV.
 - les déchèteries (voir carte page 3)
- Bravo à ceux qui compostent !
Le SICTOM vous propose des composteurs à prix réduit pour recycler vos déchets verts (les modèles en page 4).

sictom
VAL DE SAÔNE

RÈGLEMENT OFFICIEL DE COLLECTE DES DÉCHETS

Le nouveau bac de tri sélectif...



Selon un calendrier qui vous sera fourni à partir de juillet, la collecte du tri sélectif s'effectuera tous les 15 jours. Voici ce que vous pourrez mettre dans le bac prévu à cet effet. Attention à bien visualiser également ce qui ne se recycle pas et que vous continuerez à jeter à la déchèterie. **Respectez bien les consignes car votre bac pourrait être refusé !**

Les déchets à recycler



Les flacons plastique : les bouteilles transparentes (eau, jus de fruits, vinaigre, huile ménagère...), les cubitainers, les flacons (lait, lessive, adoucissant, shampoing, gel douche, produit vaisselle...) avec bouchon.



Les bricks alimentaires : de lait, de jus de fruits...



Les cartons : boîtes de riz, céréales, gateaux, chaussures...



Les papiers : journaux, magazines, publicités, courriers... sans les films plastique d'emballage.



Les emballages métalliques bien vidés et égouttés sans résidus gras : boîtes de conserve, canettes boissons, aérosols...

Les déchets qui ne se recyclent pas pour l'instant !



- les barquettes polystyrène
- les blister et suremballages plastiques
- les emballages de produits laitiers (yaourts, fromages blanc...)
- les sacs en plastique

... et toujours les points d'apport volontaire

Conteneur VERRE



Le conteneur "verre" reste en place pour y déposer les bouteilles, les pots et les bocaux en verre, sans bouchon ni capsule.

Les déchets qui ne se recyclent pas !



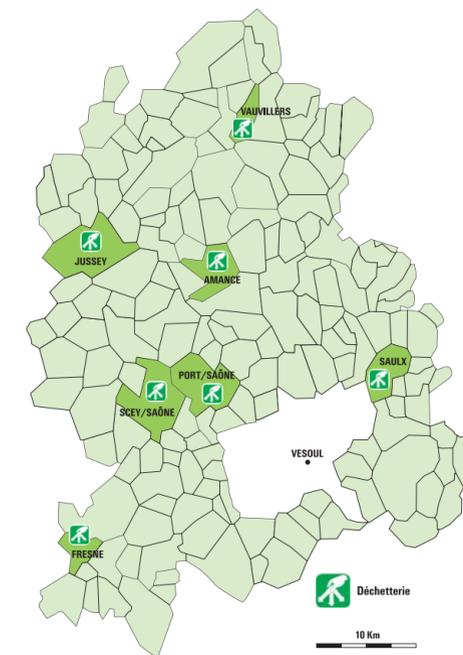
- Vitres, miroirs, pare-brises
 - Vaisselle, faïence, céramique, porcelaine
 - Ampoules, néons
- Ces déchets peuvent être déposés en déchèterie.

Conteneur MIXTE



Dans un premier temps, le conteneur "mixte" reste également en place en complément de votre bac de tri sélectif.

Les déchèteries du SICTOM



- AMANCE**
tél. 03 84 91 27 57
M. Podevin
- PORT-SUR-SAÔNE**
tél. 03 84 91 62 26
M. Aubert
- SCEY-SUR-SAONE**
tél. 03 84 92 77 74
M^{me} Aubert
- VAUVILLERS**
tél. 03 84 92 99 36
M. Dunaux
- JUSSEY**
tél. 03 84 68 17 44
M^{lle} Rebillard
- FRESNE-St-MAMÈS**
tél. 03 84 78 07 95
M. Jolliot et M^{me} Lapouge
- SAULX**
tél. 03 84 95 93 76
M. Artaux

Les 31 déchèteries du SYTEVOM vous sont ouvertes.

La redevance incitative

Dans le dispositif qui sera mis en place par le SICTOM, le critère de poids ne sera pas retenu. Seront pris en considération le volume de votre bac et le nombre de présentations par période. Il appartiendra donc à chacun de veiller à ce que le bac qu'il présente à la collecte soit bien optimisé.

L'incitation, c'est l'application du principe du « pollueur payeur ». Il n'y aura plus de facturation au nombre de personnes, c'est la taille du bac et le nombre de levées qui constitueront la part variable de la facture, représentative du coût à l'incinération de vos déchets.

Il y aura aussi une part fixe sur la facture, la même pour tout le monde, qui correspondra au coût des collectes et au fonctionnement des services.

Au fil des années, lorsque nous aurons une idée de plus en plus précise de nos performances, la part fixe se réduira au profit de la part variable...

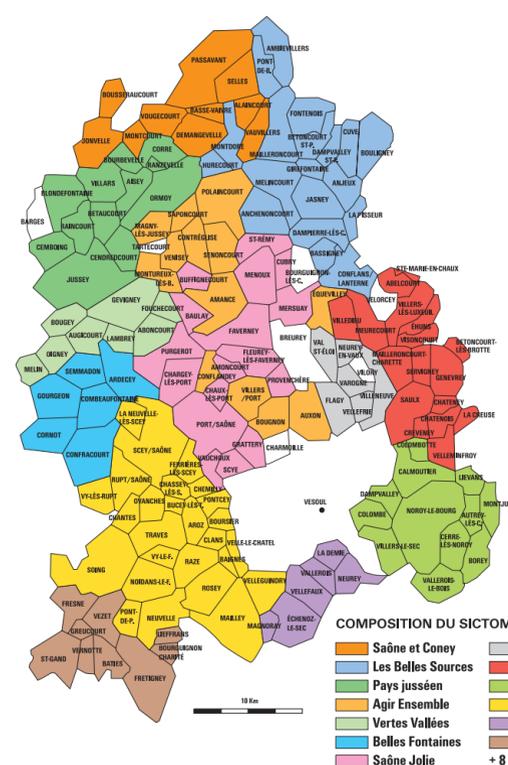
SICTOM, SYTEVOM, quelle différence ?

Le SICTOM du Val de Saône organise la collecte des déchets pour 170 villages. Il gère le personnel de 7 déchèteries et assure le suivi de l'ancien centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône. Il organise la prévention sur son secteur.

Le SYTEVOM s'occupe du transfert et du traitement des déchets des ménages et des petits professionnels sur presque toute la Haute-Saône et une partie du Doubs. Il possède l'usine d'incinération de Noidans-le-Ferroux et le centre d'enfouissement de Vadans. À Noidans-le-Ferroux il y a aussi un centre de tri dans lequel on sépare les matériaux issus des 1100 points d'apport volontaire et de toutes les collectivités qui pratiquent déjà la collecte sélective au porte à porte.

On y recueille aussi le papier et le carton issu des déchèteries, puisque le SYTEVOM est chargé du fonctionnement des 31 déchèteries de son périmètre, de l'acheminement de chaque matériau vers sa filière particulière de traitement.

Le SYTEVOM se charge aussi de la prévention, en servant de base arrière pour encourager des dispositifs modernes de réduction des déchets, en développant le compostage domestique, en se tenant à la pointe des nouvelles techniques.



- COMPOSITION DU SICTOM
- Saône et Coney
 - Les Belles Sources
 - Pays Jusséen
 - Agir Ensemble
 - Vertes Vallées
 - Belles Fontaines
 - Saône Jolie
 - 6 Villages
 - Grands Bois
 - Combes
 - Chanois
 - Mont de Gy
 - + 8 communes

Le compost, un processus naturel

Composter, à quoi ça sert ?

Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. Pourquoi ne pas commencer par le compostage domestique ?

Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir son jardin sans frais... les avantages sont nombreux.

Produire soi-même un amendement naturel et l'utiliser directement dans son jardin n'est pas réservé aux seuls jardiniers avertis et procure une vraie satisfaction personnelle. C'est mieux prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation utile des déchets.

Qu'est-ce que le compost ?

Le compost provient de la transformation de déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène, par le biais de micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries...). Le produit obtenu est comparable à de l'humus, très utile en agriculture et en jardinage.

Il est important de mélanger les déchets verts (restes de repas, tonte de pelouse...) et les déchets marron (feuilles mortes, petits branchages).

Faire son compost, c'est simple !

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être valorisés par compostage : épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, autres déchets organiques ...

Jour après jour, vous adopterez le réflexe compostage.

C'est votre jardin qui va être ravi et il vous en sera reconnaissant !



Pour contacter le SICTOM



Mairie
54 rue du Moulin – 70170 Gratterry
tél. / fax 03 84 78 09 52
mail sictom-valdesaone@orange.fr



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Bons de commande (renseignements au SICTOM, coordonnées ci-dessus)

Nom Prénom

Adresse

Code postal Commune

Cochez la case de la déchetterie où vous prendrez votre composteur :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Amance | <input type="checkbox"/> Fresne-Saint-Mamès |
| <input type="checkbox"/> Jussey | <input type="checkbox"/> Port-sur-Saône |
| <input type="checkbox"/> Rioz | <input type="checkbox"/> Saulx-lès-Vesoul |
| <input type="checkbox"/> Scey-sur-Saône | <input type="checkbox"/> Vauvillers |



Composteur en polypropylène

Contenance : 400 L
Prix unitaire : 15 € TTC
Nb de composteur :



Composteur en bois

Contenance : 400 L
Prix unitaire : 15 € TTC
Nb de composteur :

Bon à retourner avec un chèque à l'ordre du Trésor public à :
SICTOM – Mairie – 70170 Gratterry

Date : / / 2009 Signature :

Nom Prénom

Adresse

Code postal Commune

Cochez la case de la déchetterie où vous prendrez votre composteur :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Amance | <input type="checkbox"/> Fresne-Saint-Mamès |
| <input type="checkbox"/> Jussey | <input type="checkbox"/> Port-sur-Saône |
| <input type="checkbox"/> Rioz | <input type="checkbox"/> Saulx-lès-Vesoul |
| <input type="checkbox"/> Scey-sur-Saône | <input type="checkbox"/> Vauvillers |

Nouveau bac à ordures ménagères



Contenance : 120 L
Prix unitaire : 36 € TTC
Nb de bac :

Contenance : 340 L
Prix unitaire : 85 € TTC
Nb de bac :

Contenance : 240 L
Prix unitaire : 48 € TTC
Nb de bac :

Contenance : 660 L
Prix unitaire : 240 € TTC
Nb de bac :

Bon à retourner avec un chèque à l'ordre du Trésor public à :
SICTOM – Mairie – 70170 Gratterry

Date : / / 2009 Signature :